

Bien immobilier acquis avant mariage

Par IKA

bonjour

Monsieur marié sans contrat, a un bien immobilier acheté avant mariage. Dans le cas d une succession , que revient il à Mme VEUVE, au regard de 3 enfants nés d un 1er mariage divorcé, et 1 enfant issu du mariage encours ? merci

Par kang74

Bonjour

Est ce que le bien a été en partie financé pendant le mariage ?

Si oui, possiblement une récompense lors de la liquidation de communauté .

Est ce qu'il y a testament déshéritant le conjoint survivant ?

Si non, le conjoint survivant a le droit à 25% du patrimoine du défunt qui peut être amputé de la valeur du droit de jouissance viager du domicile conjugal .

Un notaire vous apportera des précisions, voire des solutions .

Par Rambotte

Bonjour.

Par "financé pendant le mariage", il faut comprendre que vous avez dû, pendant ce second mariage, payer des mensualités d'un prêt servant à acquérir le bien (voire à payer une soulté à la première épouse dans un rachat de part).